L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 JANVIER 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 91, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE. [illegible] ...... $12 [illegible] ...... $5 [illegible]

POUR LES ATTAKAPAS par l'Atchafalaya. [illegible] ST. MARY, capitaine R. Morgan [illegible]

[illegible] CABOTIER ENTRE LES ATTAKAPAS ET LA NOUVELLE-ORLEANS. [illegible] NATHAN HALE [illegible] ... THOMAS WARREN. 53 Tchoupitoulas.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE. **POUR LA BALISE.** [illegible]

CHANGEMENT POUR L'HIVER. **POUR BATON-ROUGE.** [illegible]

[illegible] BRILLIANT [illegible]

[illegible] CLINTON [illegible] Wm. H. AVERY, 88 Gravier.

Nouveaux arrangemens pris par le bateau à vapeur HELEN. [illegible] POUR LA BALIZE [illegible] HELEN [illegible] ROBERT MURPHY, 62 Vieille Levée.

POUR BAYOU-SARA. Le beau [illegible] BELLE CREOLE [illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 79 Tchoupitoulas.

NAVIRE [illegible] ALABAMA. **POUR GALVESTON.** [illegible]

POUR LES ATTAKAPAS [illegible] BELLE OF ATTAKAPAS [illegible]

POUR PROVIDENCE. [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR NEW-YORK. [illegible] J. W. STANTON & C. [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible] J. W. STANTON & C. [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR BOSTON. Le trick OTTOMAN [illegible] FICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON. La barque RUSSIA [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON. [illegible] BARROD, DARING & Co. 49 Commune.

POUR BOSTON. Ligne de Pearson.—La [illegible] STRABO, capitaine Shoof, par [illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON. Ligne de Pearson.—Le [illegible] ESSEX, capt. Welch [illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON. Le navire J. W. SEARS [illegible] LEVI H. GALE [illegible]

POUR BOSTON. Le navire DALMATIA [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BORDEAUX. Le navire français [illegible] JORDY & BRASIER, 10 rue Conti. [illegible]

POUR [illegible] La barque anglaise de [illegible] MESSENGER, capt. Wilson [illegible] MURE & BARBER.

POUR LIVERPOOL.—Le navire DE [illegible] capitaine Thompson, partira sous [illegible] s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN CO[illegible] COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue [illegible] 10 nov.

F. BOURNOS, CHIRURGIEN DENTISTE. Encoignure des rues St Louis et Bourgogne. Tient son cabinet ouvert depuis [illegible] six heures du soir.

L. & A. W. BARBARIN, MARCHANDS TAILLEURS, [illegible] de Chartres [illegible] et d'Habillemens [illegible] 13 nov.

DES AVANCES seront faites sur des consignations [illegible] MURE & BARBER, 10 Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal.

DES [illegible] pour consignations à nos amis [illegible] New York, Philadelphie et Mobile. FOSDICK & BRO., 55 Camp.

AVANCES.—Les soussignés feront des avances libérales [illegible] des consignations de sucre, mélasses, [illegible] Buchanan, à Louisville, ou à [illegible] GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co, 64 Tchoupitoulas.

A LOUER—Deux bureaux, très proprement [illegible] au premier étage de la maison rue du Camp, No. 62, avec la mansarde. S'adresser sur [illegible] 3 jan.

A. RINCK,
PEINTRE DE PORTRAITS, a l'honneur d'informer le [illegible] et ses amis qu'il a transporté son atelier rue [illegible] entre les rues de la Douane et du Canal, No. 90. [illegible] janvier—3m

HUILE [illegible] à vendre par B. VALLS, 3 janv. 26, Commune.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 8 JANVIER 1846.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

POUR SÉNATEURS:
D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX.
RANDELL HUNT, FERG. GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

PREMIER DISTRICT.
DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.

SECOND DISTRICT.
J. B. WALTON, HENRY LATHROP.

TROISIEME DISTRICT.
T. G. HUNT, W. H. AVERY.
M. HURLEY.

QUATRIEME DISTRICT.
TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN.
P. W. FARRAR.

CINQUIEME DISTRICT.
JULES BENIT, NICOLAS GURLIE.
VICTOR BURTHE.

SIXIEME DISTRICT.
ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.

SEPTIEME DISTRICT.
JULES CASSARD, B. BEAUREGARD.

HUITIEME DISTRICT.
OCTAVE LEBLANC.

NEUVIEME DISTRICT.
Wm. C. C. CLAIBORNE.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été [illegible] et MM. Magne & Weisse, [illegible] de l'ABEILLE, pour la publication [illegible] de la loi de 1845 [illegible] UNE PIASTRE [illegible]

Nouvelle-Orléans, [illegible] décembre 1845.
Wm. DEBUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

A cause de l'anniversaire de la glorieuse journée du 8 janvier 1815, l'ABEILLE ne paraîtra pas demain.

Les amis du général DEBUYS et du général SPARROW sont invités à se réunir ce soir, à sept heures, au local du premier district, rue de Chartres, No. 110, entre Conti et St. Louis. Plusieurs orateurs seront entendus.

La malle a manqué hier au delà de Charleston.

LE HUIT JANVIER.

Au moment où nous écrivons, le ciel est pur, l'atmosphère claire et brillante; et tout promet un beau soleil pour la célébration de l'Anniversaire du 8 janvier 1815. La procession, comme on le verra dans la proclamation du Gouverneur, se formera devant la maison d'Etat; de là elle se rendra par les principales rues jusqu'à la cathédrale; elle sera, comme d'ordinaire, accompagnée d'une escorte militaire.

La commémoration du 8 janvier 1815, qui est toujours un devoir si agréable à remplir pour notre ville, doit être en cette occasion célébrée avec plus de soin, [illegible] que d'ordinaire. C'est l'an dernier que le vainqueur qui avait guidé les bandes Louisianaises contre les soldats aguerris de la Grande-Bretagne, qui avait remporté une victoire que l'on peut comparer aux plus célèbres, soit pour l'éclat du triomphe, soit pour la grandeur des résultats; c'est l'an dernier qu'ANDREW JACKSON a disparu de la scène du monde où il a joué un si grand rôle; c'est l'an dernier qu'est descendu dans la tombe, plein d'années et d'honneurs. Son magnifique exploit de la plaine des Chalmettes est gravé en traits ineffaçables dans la mémoire de tous les Américains; mais le héros lui-même s'est éteint, laissant sa gloire au jugement de la postérité. Elle lui rendra amplement justice; nous en sommes certains; mais n'est-il pas convenable que les citoyens de la Nlle-Orléans prouvent encore une fois d'une manière plus éclatante que par le passé quelle est leur gratitude et leur admiration pour le grand capitaine dont la valeur et la prudence ont naguère sauvé leur ville du joug étranger et des horreurs du pillage? C'est à eux surtout qu'appartient le devoir d'honorer la mémoire du héros qui n'est plus; et cet anniversaire est une occasion toute naturelle. Payons donc à ANDRE JACKSON, par de grandes et dignes manifestations le tribut de reconnaissance qui nous est dû de la part de tout bon Louisianais!

Le *Courrier* ne partage pas notre avis à l'égard de la marque extérieure à mettre aux tickets pour éviter la fraude. Nous pensons qu'il n'a pas bien compris notre idée.

Nous savons tous que tous les votans, dans le faubourg Tremé, compris entre les rues St. Louis et St. Philippe ne peuvent voter que pour les représentans du cinquième district représentatif; comme ceux compris entre St. Philippe et l'Esplanade ne peuvent voter que pour les représentans du sixième. Nous savons bien que si les citoyens compris entre les rues St. Louis et St. Philippe, votaient pour les candidats du sixième district représentatif, leurs votes seraient frauduleux; mais qui les empêchera cependant de le faire, s'ils le veulent, et qui pourra dire s'ils l'ont fait ou ne l'ont pas fait, à moins qu'il n'existe un moyen de contrôle?

Personne, dira-t-on, ne songe à frauder. Nous le croyons sincèrement; mais alors pourquoi ne pas adopter un moyen fort simple de s'assurer qu'on n'a pas fraudé?

Il ne suffit pas que les élections soient faites loyalement, il faut encore que leur pureté ne puisse pas même être soupçonnée; car si la minorité doit courber la tête devant les décrets de la majorité, il faut du moins que ces décrets ne puissent pas être argués d'une source impure.

Tous les bons citoyens, tous ceux qui veulent voir la loyauté présider aux élections, applaudiront, nous en sommes sûrs, aux suggestions de l'avocat général et aussi tout pour que les tickets soient estampés.

Les whigs d'Est-Feliciana ont nommé leurs candidats. Ce sont: M. James Perkins pour le Sénat et MM. Abel C. Norwood, Philip Frazban et le docteur R. H. Lewis pour la Chambre.

Théatre d'Orleans.

Ce soir, la *Juive* qui reste toujours, malgré la date de son apparition, l'opera le plus goûté du public. Pour couronner la soirée, un amateur chantera une cantate patriotique de sa composition. On nous assure qu'il a été fort heureusement inspiré par la circonstance.

Chronique Locale.

COUR DE PAROISSE.—L'affaire de la compagnie de desséchement contre MM. Lazard & Co. et autres s'est terminée mardi. Le jury a rendu un verdict en faveur des demandeurs pour la somme de $80,000.

Il résulte de deux jurys d'enquête du coroner, que Adam Matchell s'est empoisonné, involontairement, avec de l'opium, et que John Coleman s'est coupé la gorge avec un rasoir, rue Conti, dans un accès de delire.

RIXE A WEST FELICIANA.—Nous voyons dans le *Louisiana Chronicle*, qu'une épouvantable rixe a eu lieu il y a peu de jours entre MM. Lemuel P. McCauley et John Turnbull, tous les deux planteurs de la paroisse. Il paraît que M. Turnbull ayant à se plaindre des actes d'un nègre de M. McCauley, s'en fut chez ce dernier avec plusieurs de ses esclaves pour le punir. Il allait le faire fouetter lorsque McCauley intervint soutenant avec raison qu'à lui seul appartenait le soin de punir son esclave chez lui. Sur cela, Turnbull tira ses deux coups de fusil sur McCauley, et l'atteignit à l'épaule. McCauley riposta de son côté avec ses deux coups et atteignit M. Turnbull à la tête. On espère qu'ils en reviendront l'un et l'autre.

GUET-A-PENS.—On lit dans le *St. Francisville Chronicle*:

"Nous apprenons que M. Wm. Hardy, d'Est-Feliciana, fut arrêté mardi, sur la route du débarcadère de Bayou Sarah, par un inconnu qui paraissait l'attendre. Cet homme lui demanda s'il ne s'appelait pas Wheelhouse. Sur sa réponse négative il fut frappé d'un coup de bâton à la tête. Heureusement que M. Hardy réussit à arracher le bâton de son assaillant et à lui en donner une volée. On n'en a plus entendu parler."

On nous assure, dit le *Mobile Herald* de mardi, que M. Averson, le Consul français de notre place, a disparu il y a quinze jours, sans qu'on puisse savoir ce qu'il est devenu. On suppose quelque fâcheux accident.

QUIPROQUO.—A tort ou à raison, un jeune banquier, marié depuis cinq mois seulement, était depuis quelque temps atteint d'une jalousie dont les fréquens accès avaient bien des fois déjà effrayé la jeune et jolie personne à laquelle il avait uni sa destinée. L'imagination d'un banquier est peu poétique d'ordinaire; mais celle d'un mari, banquier ou autre, est toujours fort active à l'endroit de l'honneur conjugal. Le banquier donc s'effaçait complètement devant le mari qui, après s'être occupé de primes, de reports, de différences pendant tout le jour, rêvait la nuit enlèvement, échelles de soie et conversations criminelles.

Avant-hier, il venait de quitter sa couche solitaire, après un nuit qui n'avait été qu'un long cauchemar; il était pâle, défait; les oreilles lui tintaient; évidemment le pauvre mari avait fait des rêves plus terribles encore que d'ordinaire. Le jour commençait à poindre lorsqu'il descendit dans son jardin, puis, au bout d'une heure, le grand air ayant quelque peu rafraîchi son sang allumé par le soupçon, il se disposa à rentrer chez lui. Déjà il avait traversé le salon; il venait de pénétrer dans une petite pièce intime qui sépare sa chambre à coucher de celle de sa femme, lorsqu'il vit la porte de ce sanctuaire s'ouvrir lentement, puis un homme en sortir lentement en marchant avec une extrême précaution. La fureur du mari banquier fut à son comble: il s'élança sur ce personnage, l'entraîna dans le salon, puis d'une voix qui sifflait entre ses dents convulsivement serrées par la fureur:—Misérable! lui dit-il; je pourrais vous tuer; je le devrais même.

—Monsieur, permettez, permettez; je ne suis pas aussi coupable que je le parais.

—Pas un mot, lâche! ou vous ne sortirez pas d'ici vivant. Vous ne mériteriez sans doute pas l'honneur que je veux vous faire; n'importe; nous nous battrons.

—Monsieur, répondit l'inconnu tout à fait rassuré par ces paroles, je suis à vos ordres. Votre heure, vos armes?

—Le pistolet, dans une heure, à la mare d'Auteuil,

—J'y serai.

A ces mots, l'inconnu fait brusquement demi-tour, gagne la porte et disparaît. De son côté, le banquier s'empresse de faire ses préparatifs; il s'assure que rien ne manque à sa boîte de Lepage, puis il écrit à la hâte quelques mots de dernière volonté, et il sort. A peine a-t-il fait quelques pas dans la rue, qu'il aperçoit sa femme accompagnée d'une femme de chambre, et revenant pédestrement au logis.

Mon Dieu! mon ami, s'écria-t-elle d'un air enjoué, où courez-vous donc si matin? Mais vous êtes tout pâle, tout défait; en vérité, vous m'effrayez.

Très bien, madame, répond le mari en se contenant; jouez, je vous en prie, le sarcasme à l'outrage. Vous voulez savoir où je vais? Eh bien! je vais vous le dire: je vais tuer le misérable qui sortait de votre chambre il y a un quart d'heure.

—Allons, mon cher mari, vous êtes fou! Il y a plus d'une heure que je suis sortie avec Henriette pour aller au bain; je vais bâiller un rayon de soleil, et cela m'a tentée.

—Mais cet homme, cet homme que j'ai vu, à qui j'ai parlé; cet homme que j'ai failli tuer à votre porte!

Je ne sais ce que vous voulez dire; mais revenez sur vos pas; interrogez votre concierge.

La raison commença enfin à se faire jour dans le cerveau du mari jaloux, il revint chez lui avec sa femme et pénétra dans la chambre de cette dernière. Plusieurs meubles portaient les traces d'effraction; les bijoux et une petite somme d'argent avaient été volés. Le concierge, interrogé, déclara qu'un jeune homme s'était présenté un quart d'heure après le sortie de la jeune dame; qu'il avait jeté en passant le nom d'un docteur-médecin qui habite le second étage de la maison; qu'il était sorti au bout d'une demi-heure et avait gagné à toutes jambes l'extrémité de la rue. Le banquier, néanmoins, courut à la mare d'Auteuil; mais, comme on le pense bien, il n'y rencontra personne.

En résumé, il avait été effrontément dépouillé par un voleur au bonjour; mais ne devait-il pas être ravi en reconnaissant que là se bornait son malheur!

TULLIUS St. CERAN.

Froide, sceptique, matérielle, notre époque n'a point d'affinité avec ces impétueuses et ferventes organisations pleines de foi, d'enthousiasme, d'exaltation poétique, mais condamnées par leur excentrique nature même à se heurter, dès leurs premiers pas dans la société, à toutes ces aspérités, à expérimenter douloureusement toutes les déceptions de la vie positive. Après quelque temps d'efforts infructueux, d'essais stériles, de combats sans victoire, ces ardents jeunes hommes ne remportent de leurs luttes acharnées qu'une âme meurtrie, un cœur tout saignant. Longtemps nourris d'enchanteresses fictions, imbus de ces sentiments héroïques qui appartiennent à une nature toute conventionnelle et qu'aucun lien ne rattache aux inexorables réalités du monde, ils avaient rêvé, candides jeunes âmes, un ciel clément, et pour eux il fut toujours d'airain, des affections constantes, et elles n'ont duré qu'un jour, des amitiés indissolubles, et elles ont lâchement apostasié, une gloire dorée, et ils n'ont embrassé que son squelette livide. Alors en dégoût de toutes choses terrestres, de tout commerce humain, seuls avec leurs illusions perdues, leurs songes d'amours, ils s'en vont dans quelque coin désert, sur quelque pierre ignorée, se reposer en Dieu de leurs inquiètes agitations, attendant dans le consolant espoir du juste, cette heure suprême où ils pourront remettre à son créateur cette âme fatale à vie flétrie au souffle des misères, abreuvée de tant de fiel, de tant de larmes, et sur les dernières de laquelle, durant les jours d'exil, rit le joie, nul doux soleil n'a lui!...

Que ceux donc que le siècle appelle heureux, que des [illegible] ... sont faits une commode place sous le soleil, une large part des félicités de la terre, dont les âmes égoïstes n'ont battu que de pulsations placides, que ceux-là ne jettent point à ces pauvres créatures foudroyées leur ironie, leur banale commisération. Dieu seul ici-bas, peut endormir leurs grandes douleurs, apposer sur leurs blessures son céleste dictame, envoyer à travers leurs désolations sans bornes ces ravissements qui enlèvent des fanges de la terre, ouvrent aux extatiques joies et mettent, par anticipation, sur leurs fronts souffrans ces couronnes glorieuses qui ne sont plus sujettes à se corrompre.

Ainsi, toujours prêts à railler, toujours son moqueur sourire à la bouche pour ces natures exceptionnelles qui échappent à son compas géométrique, que le monde soit plus respectueux pour ce qu'il nomme des aberrations fanatiques; qu'il ne trouble point de ses clameurs vides, de son blâme irréfléchi, ces isolements pieux [illegible] Dieu pour tout, salut douce pour [illegible] son autel inaltérable pour refuge inviolable contre les morsures de l'envie et ses déchirements de la haine.

Heureux de ceux jeunes dans tes rangs, fiers de leur [illegible] portant [illegible] la gloire adolescente [illegible] vos malheurs [illegible] vers le ciel, dans un douloureux hymne d'adieu, leur âme tout éplorée et de l'attente du trépas, et pour un sein chaque cœur... [illegible] à toutes ces âmes ardentes préoccupées de soins matériels, de l'ennivrée indifférente, pour recueillir ce suprême chant [illegible] de désespoir, en sa glaciale indifférence contemporaine.

[illegible] après tant de mécomptes, tant d'essais trompés, ils demandent à l'Église chrétienne ce qu'elle seule peut donner; qu'ils abritent dans ses saints cloîtres leurs cœurs si agités, leurs rêves si précoces [illegible] ... de la gissante [illegible] pour avancer, pour se tenir debout dans la [illegible] ... [illegible]

[illegible] et riche d'une luxuriante sève vitale, et portant dans ses vaillantes forces du cœur, hélas! qu'il ont si vite manqué, tu as disparu de la scène publique, Prince, sans qu'aucun regard ami t'ait cherché hors de ta place vide, sans qu'aucune voix anxieuse ait demandé: "Où donc est notre frère absent! où donc est celui qui naguère chantait parmi nous, dont ce patriotique [illegible] d'une si noble ardeur quand il allait exalter notre opulente Louisiane, brune et victorieuse d'un héroïque soldat, libérateur de nos foyers, lancer un foudroyant anathème sur ces cohortes insulaires qu'elle repoussa loin de notre sol natal!"

Et c'est pour la gloire, insaisissable fantôme, que s'est fanée si tôt ta verdoyante jeunesse, que si vite se sont éteints les chauds et aspirations de ton généreux cœur! C'est pour la gloire, infidèle courtisane, que sur tes sèves se sont étiolées prématurément les juvéniles sources [illegible] ... [illegible]

Persévère, je t'en adjure, athlète je t'en conjure, mais dépasse sévèrement éprouvé par le sort, persévère en tout fiant espoir d'une immortelle vie; alors qu'affranchi par la mort de toutes ces douleurs, Dieu révéla dans la tombe notre poussière endormie, et lui ouvrant les portes de son éternité, la convie à des joies intarissables, à une félicité immense comme son amour, infinie comme sa grandeur; car tu le sais, Tullius, ceux qui ont beaucoup souffert, ceux qui, dans cette vallée de larmes, ont porté, sans murmure, leur couronne d'épines, sont les élus de son cœur, ses fils de prédilection, car lui aussi a connu la souffrance, lui aussi a bu jusqu'à la lie son calice d'amertume, lui aussi a laissé, à travers son calvaire douloureux, à chacun de ses pas, une sueur de sang, à chaque ronce du chemin, un lambeau de sa chair, avant qu'exhalât son âme au sommet du Golgotha, il rachetât le monde avec son dernier soupir. Sé...

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.
PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIEME PARTIE.
(Voir les Nos. du 29 Septembre au 7 Janvier.)

LA FOSSE-AUX-LIONS.

L'un des quartiers de la Force, celui qui renferme les détenus les plus compromis et les plus dangereux, s'appelle la cour Saint-Bernard.

Les prisonniers, dans leur langage énergique, l'ont surnommée la Fosse-aux-Lions, probablement parce que les captifs ont des dents qui mordent souvent les barreaux et parfois les gardiens.

C'est dans la prison une prison; les murs ont une épaisseur double des autres. Chaque jour un guichetier sonde avec soin les grilles massives, et l'on reconnaît, à la stature herculéenne, aux regards froids et incisifs de ces gardiens, qu'ils ont été choisis pour régner sur leur peuple par la terreur et l'activité de l'intelligence.

Le préau de ce quartier est encadré dans des murs énormes sur lesquels glisse obliquement le soleil lorsqu'il se décide à pénétrer dans ce gouffre de laideurs morales et physiques. C'est là, sur le pavé, que depuis l'heure du lever errent soucieux, hagards, pâlissans, comme des ombres, les hommes que la justice tient courbés sous le couperet qu'elle aiguise.

On les voit se coller, s'accroupir le long du mur qui absorbe et retient le plus de chaleur. Ils demeurent là, causant deux à deux, plus souvent isolés, l'œil sans cesse attiré vers la porte qui s'ouvre pour appeler quelqu'un des habitans de ce lugubre séjour, ou pour vomir dans le gouffre une nouvelle scorie rejetée du creuset de la société.

La cour Saint-Bernard a son parloir particulier; c'est un carré long, divisé en deux parties par deux grilles parallèlement plantées à trois pieds l'une de l'autre, de façon à ce que le visiteur ne puisse serrer la main du prisonnier ou lui passer quelque chose. Ce parloir est sombre, humide, et de tout point horrible, surtout lorsqu'on songe aux épouvantables confidences qui ont glissé sur ces grilles et rouillé le fer des barreaux.

Cependant ce lieu, tout affreux qu'il soit, est le paradis où viennent se retremper dans une société espérée, savourée, ces hommes dont les jours sont comptés: il est si rare qu'on sorte de la Fosse-aux-Lions pour aller autre part qu'à la barrière Saint-Jacques, au bagne ou au cabanon cellulaire!

Dans cette cour que nous venons de décrire, et qui suait d'une froide humidité, se promenait, les mains dans les poches de son habit, un jeune homme considéré avec beaucoup de curiosité par les habitans de la Fosse.

Il eût passé pour un homme élégant grâce à la coupe de ses habits, si ces habits n'eussent été en lambeaux; cependant ils n'avaient pas été usés: le drap, fin et soyeux aux endroits intacts, reprenait facilement son lustre sous la main caressante du prisonnier qui essayait d'en faire un habit neuf.

Il appliquait le même soin à fermer une chemise de batiste considérablement changée de couleur depuis son entrée en prison, et sur ses bottes vernies passait le coin d'un mouchoir brodé d'initiales surmontées d'une couronne héraldique.

Quelques pensionnaires de la Fosse-aux-Lions considéraient avec un intérêt marqué les recherches de toilette du prisonnier.

—Tiens, voilà le prince qui se fait beau, dit un des voleurs.

—Il est très beau naturellement, dit un autre, et s'il avait seulement un peigne et de la pommade, il éclipserait tous les messieurs à gants blancs.

—Son habit a dû être bien neuf et ses bottes reluisent joliment. C'est flatteur pour nous qu'il y ait des confrères si comme il faut; et ces brigands de gendarmes sont bien vils. Les envieux! avoir déchiré une toilette comme cela!

—Il paraît que c'est un fameux, dit un autre, il a tout fait.... et dans le grand genre.... Il vient de là-bas si jeune! oh! c'est superbe!...

Et l'objet de cette admiration hideuse semblait savourer les éloges ou la vapeur des éloges, car il n'entendait pas les paroles.

Sa toilette terminée, il s'approcha du guichet de la cantine auquel s'adossait un gardien.

—Voyons, Monsieur, lui dit-il, prêtez-moi vingt francs, vous les aurez bientôt; avec moi, pas de risques à courir. Songez donc que je tiens à des parens qui ont plus de millions que vous n'avez de deniers.... Voyons, vingt francs, je vous en prie, afin que je prenne une pistole et que j'achète une robe de chambre. Je souffre horriblement d'être toujours en habit et en bottes.... Quel habit! Monsieur, pour un prince Cavalcanti!

Le gardien lui tourna le dos et haussa les épaules. Il ne rit pas même de ces paroles qui eussent déridé tous les fronts; car cet homme en avait entendu bien d'autres, ou plutôt il avait toujours entendu la même chose.

—Allez, dit Andrea, vous êtes un homme sans entrailles, et je vous ferai perdre votre place.

Ce mot fit retourner le gardien, qui cette fois laissa échapper un bruyant éclat de rire.

Alors les prisonniers s'approchèrent et firent cercle.

—Je vous dis, continua Andrea, qu'avec cette misérable somme je pourrai me procurer un habit et une chambre, afin de recevoir d'une façon décente la visite illustre que j'attends d'un jour à l'autre.

—Il a raison! il a raison! dirent les prisonniers.... Pardieu! on voit bien que c'est un homme comme il faut.

—Eh bien! prêtez lui les vingt francs! dit le gardien en s'appuyant sur son autre colossale épaule; est-ce que vous ne devez pas cela à un camarade!

—Je ne suis pas le camarade de ces gens, dit fièrement le jeune homme; ne m'insultez pas, vous n'avez pas ce droit-là!

—Vous l'entendez? dit le gardien avec un mauvais sourire, il vous arrange joliment, prêtez lui donc vingt francs... hein!

Les voleurs se regardèrent avec de sourds murmures, et une tempête soulevée par la provocation du gardien, plus encore que par les paroles d'Andrea, commença de gronder sur le prisonnier aristocrate.

Le gardien, sûr de faire le *quos ego* quand les flots seraient trop tumultueux, les laissa monter peu à peu pour jouer un tour au solliciteur importun, et se donner une récréation pendant la longue garde de sa journée.

Déjà les voleurs se rapprochaient d'Andrea, les uns disaient:

La savate! la savate!

Cruelle opération qui consiste à rouer de coups, non pas de savate, mais de soulier ferré, un confrère tombé dans la disgrâce de ces messieurs.

D'autres proposaient l'*anguille*, autre genre de récréation consistant à emplir de sable, de cailloux, de gros sous, quand il en ont, un mouchoir tordu que les bourreaux déchargent comme un fléau sur les épaules et la tête du patient.

—Fouettons le bon monsieur, dirent quelques autres, monsieur l'honnête homme!

Mais Andrea, se retournant vers eux, cligna de l'œil, enfla sa joue avec sa langue, et fit entendre ce claquement des lèvres qui équivaut à mille signes d'intelligence parmi les bandits réduits à se taire.

C'était un signe maçonnique que lui avait indiqué Caderousse.

Ils reconnurent un des leurs.

Aussitôt les mouchoirs retombèrent; la savate ferrée rentra au pied du principal bourreau. On entendit quelques voix proclamer que Monsieur avait raison, que Monsieur pouvait être honnête à sa guise, et que les prisonniers voulaient donner l'exemple de la liberté de conscience.

L'émeute recula. Le gardien en fut tellement stupéfait, qu'il prit aussitôt Andrea par les mains et se mit à le fouiller, attribuant à quelque manifestation plus significative que la fascination ce changement subit des habitans de la Fosse-aux-Lions.

Andrea se laissa faire, non sans protester.

Tout à coup une voix retentit au guichet.

—Benedetto! criait un inspecteur.

Le gardien lâcha sa proie.

—On m'appelle! dit Andrea.

—Au parloir! dit la voix.

—Voyez-vous, on me rend visite.... Ah! mon cher Monsieur, vous allez voir si l'on peut traiter un Cavalcanti comme un homme ordinaire!

Et Andrea, glissant dans la cour comme une ombre noire, se précipita par le guichet entrebâillé, laissant dans l'admiration ses confrères et le gardien lui-même.

On l'appelait en effet au parloir, et il ne faudrait pas s'en émerveiller moins qu'Andrea lui-même, car le rusé jeune homme, depuis son entrée à la Force, au lieu d'user, comme les gens du commun, de ce bénéfice d'écrire pour se faire réclamer, avait gardé le plus stoïque silence.

—Je suis, disait-il, évidemment protégé par quelqu'un de puissant, tout me le prouve: cette fortune soudaine, cette facilité avec laquelle j'ai aplani tous les obstacles, une famille improvisée, un nom illustre devenu ma propriété, l'or pleuvait chez moi, les alliances les plus magnifiques promises à mon ambition. Un malheureux oubli de ma fortune, une absence de mon protecteur m'a perdu, oui, mais pas absolument, pas à jamais! La main s'est retirée pour un moment; elle doit se tendre vers moi, et me ressaisir de nouveau au moment où je me croirai prêt à tomber dans l'abîme.

Pourquoi risquerais-je une démarche imprudente! Je m'aliènerais peut-être le protecteur! Il y a deux moyens pour lui de me tirer d'affaire: l'évasion mystérieuse, achetée à prix d'or, et la main forcée aux juges pour obtenir une absolution. Attendons pour parler, pour agir, qu'il me soit prouvé qu'on m'a totalement abandonné, et alors....

Andrea avait bâti un plan qu'on peut croire habile; le misérable était intrépide à l'attaque et rude à la défense.

La misère de la prison commune, les privations de tout genre, il les avait supportées. Cependant peu à peu le naturel, ou plutôt l'habitude, avait repris le dessus. Andrea souffrait d'être nu, d'être sale, d'être affamé; le temps lui durait.

C'est à ce moment d'ennui que la voix de l'inspecteur l'appela au parloir.

Andrea sentit son cœur bondir de joie. Il était trop tôt pour que ce fût la visite du juge d'instruction, et trop tard pour que ce fût un appel du directeur de la prison ou du médecin: c'était donc la visite attendue.

Derrière la grille du parloir où Andrea fut introduit, il aperçut, avec ses yeux dilatés par une curiosité avide, la figure sombre et intelligente de M. Bertuccio qui regardait aussi, lui, avec un étonnement douloureux, les grilles, les portes verrouillées et l'ombre qui s'agitait derrière les barreaux entrecroisés.

—Ah! fit Andrea touché au cœur.

—Bonjour, Benedetto, dit Bertuccio de sa voix creuse et sonore.

—Vous! vous! dit le jeune homme en regardant avec effroi autour de lui.

—Tu ne me reconnais pas, dit Bertuccio, malheureux enfant!

—Silence! mais silence donc! fit Andrea qui connaissait la finesse d'ouïe de ces murailles; mon Dieu, mon Dieu, ne parlez pas si haut!

—Tu voudrais causer avec moi, n'est-ce pas, dit Bertuccio, seul à seul?

—Oh! oui! dit Andrea.

—C'est bien.

Et Bertuccio, fouillant dans sa poche, fit signe à un gardien qu'on apercevait derrière la vitre du guichet.

—Lisez! dit-il.

—Qu'est cela? dit Andrea.

—L'ordre de te conduire dans une chambre, de t'y installer et de me laisser communiquer avec toi.

—Oh! fit Andrea bondissant de joie.

Et tout de suite, se repliant en lui-même, il se dit:

—Encore le protecteur inconnu! on ne m'oublie pas! On cherche le secret, puisqu'on veut causer dans une chambre isolée. Je les tiens.... Bertuccio a été envoyé par le protecteur!

Le gardien conféra un moment avec un supérieur, puis ouvrit les deux portes grillées, et conduisit à une chambre du premier étage, ayant vue sur la cour, Andrea qui ne se sentait plus de joie.

La chambre était blanchie à la chaux, comme c'est l'usage dans les prisons. Elle avait un aspect de gaîté qui parut rayonnant au prisonnier: un poêle, un lit, une chaise, une table, en formaient le somptueux ameublement.

Bertuccio s'assit sur la chaise, Andrea se jeta sur le lit. Le gardien se retira.

—Voyons, dit l'intendant, qu'as-tu à me dire?

—Et vous? dit Andrea.

—Mais parle d'abord....

—Oh! non; c'est vous qui avez beaucoup à m'apprendre, puisque vous êtes venu me trouver.

—Eh bien! soit. Tu as continué le cours de tes scélératesses: tu as volé, tu as assassiné.

—Bon. Si c'est pour me dire ces choses-là que vous me faites passer dans une chambre particulière, autant valait ne pas vous déranger. Je sais toutes ces choses. Il en est d'autres que je ne sais pas au contraire. Parlons de celles-là, s'il vous plaît. Qui vous a envoyé?

—Oh! oh! vous allez vite, monsieur Benedetto.

—N'est-ce pas? et au but. Surtout ménageons les mots inutiles. Qui vous envoie?

—Personne.

—Comment savez-vous que je suis en prison?

—Il y a long-temps que je t'ai reconnu dans le fashionable insolent qui poussait si gracieusement un cheval aux Champs-Elysées.

—Les Champs-Elysées.... Ah! ah! nous brûlons, comme on dit au jeu de la pincette.... Les Champs-Elysées!... Çà, parlons un peu de mon père, voulez-vous?

—Que suis-je donc?

—Vous, mon brave Monsieur, vous êtes mon père adoptif.... Mais ce n'est pas vous, j'imagine, qui avez disposé en ma faveur d'une centaine de mille francs que j'ai dévorés en quatre à cinq mois; ce n'est pas vous qui m'avez forgé un père italien et gentilhomme; ce n'est pas vous qui m'avez fait entrer dans le monde et invité à un certain dîner que je crois manger encore, à Auteuil, avec la meilleure compagnie de tout Paris, avec certain procureur du Roi dont j'ai bien eu tort de ne pas cultiver la connaissance, qui me serait si utile en ce moment; ce n'est pas vous, enfin, qui me cautionniez pour un ou deux millions quand m'est arrivé l'accident fatal de la découverte du pot aux roses.... Allons, parlez, estimable Corse, parlez....

—Que veux-tu que je dise?

—Je t'aiderai.

—Tu parlais de Champs-Elysées tout à l'heure, mon digne père nourricier.

—Eh bien!

—Eh bien! aux Champs-Elysées demeure un monsieur très riche, bien riche.

—Chez qui tu as volé et assassiné, n'est-ce pas?

—Je crois que oui.

—M. le comte de Monte-Christo?

—C'est vous qui l'avez nommé, comme dit M. Racine.... Eh bien! dois-je me jeter entre ses bras, l'étrangler sur mon cœur en criant: "Mon père! mon père!" comme dit M. Pixérécourt?

—Ne plaisantons pas, répondit gravement Bertuccio, et qu'un pareil nom ne soit pas prononcé ici comme vous osez le prononcer.

—Bah! fit Andrea un peu étourdi de la solennité du maintien de Bertuccio, pourquoi pas?

—Parce que celui qui porte ce nom est trop favorisé du ciel pour être le père d'un misérable tel que vous.

—Oh! de grands mots....

—Et de grands effets si vous n'y prenez garde!

—Des menaces!.... je ne les crains pas...., je dirai....

—Croyez-vous avoir affaire à des pygmées de votre espèce? dit Bertuccio d'un ton si calme et avec un regard si assuré qu'Andrea en fut remué jusqu'au fond des entrailles; croyez-vous avoir affaire à vos scélérats routiniers du bagne, ou à vos naïves dupes du monde?.... Benedetto, vous êtes dans une main terrible; cette main veut bien s'ouvrir pour vous; profitez-en. Ne jouez pas avec la foudre qu'elle dépose pour un instant, mais qu'elle peut reprendre si vous essayez de la déranger dans son libre mouvement.

—Mon père.... je veux savoir qui est mon père!.... dit l'entêté; j'y périrai s'il le faut, mais je le saurai. Que me fait le scandale, à moi? Du bien.... de la réputation.... *des réclames*.... comme dit M. Beauchamp le journaliste. Mais vous autres, gens du grand monde, vous avez toujours quelque chose à perdre au scandale, malgré vos millions et vos armoiries.... Ça, qui est mon père?

—Je suis venu pour te le dire....

—Ah! s'écria Benedetto les yeux étincelans de joie.

A ce moment la porte s'ouvrit et le guichetier s'adressant à Bertuccio.

—Pardon, Monsieur, dit-il, mais le juge d'instruction attend le prisonnier.

—C'est la clôture de mon interrogatoire, dit Andrea au digne intendant.... Au diable l'importun!

—Je reviendrai demain, dit Bertuccio.

—Bon! fit Andrea. Messieurs les gendarmes, je suis tout à vous.... Ah! cher Monsieur, laissez donc une dizaine d'écus au greffe pour qu'on me donne ici ce dont j'aurai besoin.

—Ce sera fait, répliqua Bertuccio.

Andrea lui tendit la main; Bertuccio garda la sienne dans sa poche, et y fit seulement sonner quelques pièces d'argent.

—C'est ce que je voulais dire, fit Andrea, grimaçant un sourire, mais tout à fait subjugué par l'étrange tranquillité de Bertuccio.

—Me serais-je trompé? se dit-il en montant dans la voiture oblongue et grillée qu'on appelle le *panier à salade*. Nous verrons! Ainsi, à demain! ajouta-t-il en se retournant vers Bertuccio.

—A demain! répondit l'intendant.

(*La suite à samedi.*)

Décédé hier sept janvier 1846, à sept heures du soir, à l'âge de soixante neuf ans, M. MICHEL VAIDIE, ex portier de la banque des Améliorations, né au Cap Français, île St. Domingue et depuis trente ans habitant de la Nouvelle-Orléans. Son corps est exposé rue Dauphine entre Ste. Anne et Dumaine. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures P. M.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLÉANS.
MERCREDI SOIR, 7 janvier 1846.

Le marché au coton était aujourd'hui [illegible] Les ventes ne se sont élevées qu'à 6,500 balles pour l'Angleterre, la France et le Nord. La plupart [illegible] ... l'arrivée du steamer.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

Ordinary [illegible]	6	@ 6½
Middling	6¾	@ 6¾
Middling Fair	7	@ 7½
Fair	7¾	@ 7¾
Good Fair	8	@ 8¾
Good and Fine	9	@ 0

CHANGE.—Le change est fermé au cours précédent: 5 Sterling, 6¼ à 7 pour cent de prime; sur France, f. 5 3½ à 5 37½. New-York, à soixante jours de 2½ pour cent d'escompte, à vue, 1 pour cent d'escompte.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Chas. Turtlott, Portsmouth — Houghton, Rankin & co
Navire Tonawanda, Dwyer, Londres — L H Gale
Navire Forest, Welch, Boston — Ricker & Pearson
Brick Pontiac, Arnold, Philadelphie — A Kearny & co
Brick Florida, Wilson, New York — G W Hynson
Brick Choctaw, Fisher, New York — G W Hynson
Goel. Covington, Nelson, Savannah — L H Gale

ARRIVÉS.

Navire Rejoice, Sullivan, de Norfolk.
[illegible] M Pherson, de Liverpool.
[illegible], Harlow, de la Martinique.
Brick Alice, [illegible], Nassau, de St Vincent.
Goel. Wellsboro, Beary, de St Thomas.
Goel. Bella del Mar, Randall, de Matamoras.
Steamers Arkansas No 4, Beatty, de White River.
Victress, Thompson, de Donaldsonville.
Belle of Attakapas, Johnson, de la Nlle Ibérie.
West Wind, Holton, de la rivière Yazoo.
Eclipse, Grover, de Memphis.
J M White, Swan, de Vicksburg.
F M Streck, Wilson, de Donaldsonville.
Montezuma, Kerr, de Mobile.
Belmont, Hart, de Bayou Sara.

EN RIVIÈRE—MONTANT.

Brick Leopold O'Donnell, Davis, d'Alvarez.
Brick Confidence, de Newport, R I.
Goel. New York, de Portland, Me.
[illegible] Octavia, d'Alvarez.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

[illegible]

DATES.

New York ... des 2[illegible] Liverpool ... déc. 4
Washington ... 2[illegible] Havre ... 30
Charles ... 1 Mexique ... 23
Texas ... 31 Havane ... 22

MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE CONNEL.—[illegible] ... au No. 26, rue Poydras.

Le bateau de la malle BRILLIANT, pour Bayou Sara et côte et les lieux intermédiaires, arrive aujourd'hui et repartira jeudi, à 10 heures du matin. W. H. AVERY.

Le navire ONTARIO, de Marseilles, est maintenant en déchargement vis-à-vis la Presse d'Orléans. Les consignataires sont requis de faire retirer leurs marchandises [illegible] dans les magasins publics. L. H. GALE, 93 Commune.

Les consignataires ne le capitaine de la barque anglaise OCEANA, capitaine Bonneyman, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. MURE & BARBER, Encoignure Royale et Canal.

L'Association d'Urcan, Dorsey, Vincent & Co. est dissoute d'un commun accord et par expiration, à dater du 31 du mois dernier. Tous comptes non réglés seront payés au magasin par Samuel F. Dorsey & Co. auxquels les personnes qui peuvent devoir à ladite société sont priées de régler.

Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1846. 8 janv—1

Une jeune DOMESTIQUE de 12 à 14 ans, trouvera à se louer comme gardienne d'enfans, en s'adressant au No. 210, rue Gravier. 8 janv—2

ONT été conduits aux épaves de la 2de municipalité, à l'encoignure des rues Robin et Annonciation:
Une jument noire, de 13 mains 1/2 de haut, avec un poulin alezan noir, la queue et la crinière longues.
Une jument couleur gris de fer, de 13 1/2 mains de haut, queue et crinière longues.
Une mule brune, crinière taillée, longue queue, marquée sur l'épaule gauche T H. La jointure de la jambe de derrière enflée.
Si ces dits animaux ne sont pas réclamés d'ici à samedi, 17 du courant, ils seront vendus le dit jour par L. E. Charbonnet, encanteur public. S. L. BEELMAN, 8 jan—3fev10 1er Lieutenant de la Garde de nuit.

GRAINES FRAICHES.
POUR Jardins, Fermes, etc., garanties de la récolte de 1845.
LE soussigné a maintenant en mains un grand assortiment de graines de jardinage et de fleurs, garanties de la récolte de 1845, et choisies avec beaucoup de soin parmi [illegible]. Aussi arbres fruitiers, vignes, etc.
Les marchands commissionnaires, habitants, jardiniers, etc., seront approvisionnés, aussitôt après ordre donné, par boisseau, livres, ou en caisses de toutes grandeurs, depuis $2 jusqu'à $50. Les prix sont en rapport avec la dureté des temps. W. DINN, 8 jan 11, Commune.

A LOUER—Une maison située rue des Grands Hommes près de la rue des Français et de la place Washington, ayant 4 appartemens, 2 cabinets, galerie &c. en bon état de location. Ladite maison est pourvue d'une citerne, d'un puits et de l'hydrant des water works et on pourra en prendre possession de suite. S'adresser pour conditions à LEOPOLD JEANNET, 8 janv 22, St. Louis.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—71 caisses en débarquement de la barque Attica, à vendre par E. G. HOBBS, 8 janv 12 Douane.

EN débarquement du navire Ontario, de Marseilles, en face de la Presse d'Orléans:
250 paniers d'Huile d'olive;
50 paniers Bouteilles vides;
50 caisses Salaisons assorties;
20 do Capres; 10 dito cornichons;
25 do Eau de Cologne;
25 do Curaçao, grand modèle;
15 do Kirsh; 15 dito absynthe;
10 do Eau verte;
10 do Liqueur superfine en 1/4 de bouteilles, à vendre par LOBSON & SILVESTRE, 8 jan 36 Chartres.

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes de la convenance des acheteurs à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St. Louis. 8 janv

CHAPEAUX.—Actuellement en débarquement du navire Orléans, et en magasin, 250 caisses comprenant un assortiment général de chapeaux en Neutria, en fourrures, soie, casimir et de feutre.
Aussi, une variété de chapeaux pour hommes et jeunes gens; à vendre à des termes favorables par FROST & Co. 10, Magasine. 8 janv

BRODEQUINS Russett et Chapeaux de laine, convenables aux habitans, à vendre par FROST & Co. 8 jan 10, Magasine.

THÉ—250 boîtes différentes qualités, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co. 8 jan 64, Tchoupitoulas.

FERBLANC—150 caisses 1/2X à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co. 8 jan 64, Tchoupitoulas.

TOILE, Corde et Fil d'Emballage de différentes qualités, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co. 8 jan 64, Tchoupitoulas.

CIGARES—40,000 cigares [illegible], à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co. 8 jan 64, Tchoupitoulas.

VENTES JUDICIAIRES

COUR DE COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS.—No. 7,465.—La Municipalité No. 2 vs. Made. Sarah Anne Kennedy et son époux Joseph M. Kennedy.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi, [illegible] février 1846, à midi, la propriété ci-après saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un lot de Terre situé dans la Seconde Municipalité, dans l'îlet compris entre les rues de la Nouvelle Levée, Front, Suzette et Gravier, et désigné par le No. Un, d'après un plan dressé par Joseph Pilie, daté du 5 août 1845, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, notaire public et annexé à un acte de vente par la dite Dame Sarah Anne Kennedy à la Banque des Citoyens de la Louisiane, sous la date du 30 octobre 1845. Le dit lot No. Un mesure 21 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Front, sur 80 pieds de face et de profondeur à la rue Suzette, et la même profondeur sur la ligne limitrophe au lot No. deux, et 21 pieds 10 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond; ensemble avec toutes les améliorations qui existent dessus, les droits, privilèges et servitudes y attachés et en dépendant. Conditions—comptant.
8 jan—3en30j ARMAND GUYOL, Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS—No. 7,607.—John A. Miller vs. les héritiers de James Hule.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente le mardi, 10 février 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, les esclaves ci-après nommés, saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:
CHARLOTTE, griffonne âgée d'environ 21 ans.
CYNTHIA ... 32 ans.
Conditions—comptant.
8 jan—3en30j ARMAND GUYOL, Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans—No. 7647—John A. Miller vs. les héritiers de James Hule. No. 7646. David S. Bryan vs. les mêmes.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés dans les affaires ci-dessus, par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente le mardi, 10 février 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, les esclaves ci-près nommés, saisis dans les affaires ci-dessus, savoir:

WASHINGTON,	nègre âgé d'environ	30	ans.
JACK,	griffe,	13	do
TOLIVER,	nègre,	35	do
NOAH,	mulâtre,	33	do
HAMPTON,	nègre,	36	do
JAKE,	do,	27	do
JULIA,	négresse,	44	do
RACHEL,	mulâtresse,	31	do
Et ses deux enfants LOUISA, mulâtresse,		10	do
EUCLARA		9	do
LEVERY,		3	do

Et ses quatre enfans SUZANNE, négritte, d'environ 10 ans, MARY, do d'environ 7 ans, HARRIET, do d'environ 6 ans, et un négrillon d'environ 2 ans.
Conditions—Comptant. ARMAND GUYOL,
8 jan—3en30j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE de la Nlle. Orléans—No. 7631—Philip A. Cox vs. Cyrus Dunbell.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par suite d'un [illegible] j'offrirai en vente le [illegible] 14 janvier 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis,
L'esclave Elizabeth, âgée d'environ trente ans et saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. ARMAND GUYOL,
8 janv—3 en j Shérif de la Cour de Commerce.

German Musson vs. William Vance dans l'affaire du dit plaintiff vs. le syndic de Vance et autres.
COUR DE DISTRICT—No 22,137.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi le [illegible] janvier 1846, à midi, tous les droits, titres et intérêts de William Vance dans l'affaire de Wm Vance vs la Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane, No. 11,423 du docket de la Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et aussi tous les droits, titres et intérêts du dit défendeur, et dans la police No. 10,456, de la compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane, poursuivie dans la dite affaire.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant. A. SIDNEY LEWIS,
7 jan—3 t en 15 j Shérif de la Cour de District.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présents concernent, salut:
Attendu que Armand Pilie ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse Jefferson la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le neuf du mois de juin de l'année 1844, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des propriétés vendues aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.
Qu'il soit connu, et notez-par ces présentes, intéressés que par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite en conséquence d'une vente ou de titre dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute informalité, ou irrégularité dans l'estimation, l'avis, le temps ou le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le onzième jour d'avril de l'année 1844, en vertu d'un writ de fieri facias, émané de cette Cour, rendu le 17 de juin de l'année 1842, dans l'affaire de "W. W. Frazier & C. Adams, Jr. receveurs, &c. vs. Elliott W. Gregory, No. 5,062 du Docket de cette Cour, à laquelle vente Armand Pilie s'est rendu adjudicataire pour le prix de $2,150 payables au comptant au quart comptant et la balance à un, douze et dix huit mois de crédit.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire:
Une moitié indivise de la moitié d'un certain îlet de terre, No. vingt six, situé dans le faubourg Lafayette de cette paroisse, mesurant cent cinquante pieds sur la rue Jackson, sur trois cents pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue de Magasin jusqu'à l'endroit où elle entrecoupe la rue Joséphine, et de cent cinquante pieds de face à la rue Jackson, à l'endroit où elle coupe la rue des Pécanes, et de trois cents pieds sur cette rue jusqu'à l'endroit où elle coupe la rue Jackson, le tout ainsi que d'ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent. La susdite moitié indivise de la moitié de l'îlet No vingt six étant la même propriété que E. W. Gregory acheta conjointement avec Philander Smith Perry (décédé) de David Adams, par acte passé pardevant W. Y. Lewis, notaire public de la ville de la Nouvelle Orléans, le 19 février 1842.
En foi de quoi j'ai signé mon nom et y ai apposé le sceau de cette Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 31me jour de décembre A. D. 1844, et dans la 69me année de l'Indépendance des Etats-Unis.
8 jan—3en30j R. GARDERE, dep. greffier.

REÇU par le navire Republic et à vendre par les soussignés:
[illegible] 150 caisses ferblanc
250 caisses huile d'olive.
8 jan MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas.

SACS EN PIECE.—[illegible] de deux laizes, [illegible] en débarquement du navire Republic, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 8 jan 79 Tchoupitoulas.

CAFE—250 sacs café vert premier de Rio, en débarquement de la barque Marcia, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier.

MAQUEREAUX—300 barils, demi barils, quarts de et barils maquereau Nos. 1, 2 et 3, en débarquement de la Marcia, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier. 8 jan

GINGEMBRE—50 sacs, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier.

CAFE JAVA—[illegible] café Java gouvernement, en débarquement de la barque Marcia, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier.

EAU DE PARFUMS—20 caisses rose, jasmin et orange, en débarquement du navire Hamburg, et à vendre par ROBERTS & HALL, 8 jan 75 Magasine.

VIN—51 quarts de pipes vin doux de Sicile en débarquement du navire Sartelle et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasine. 7 jan

CAFE—300 sacs de vieux gouvernement Java, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasine.

EPICES—Poivre, gingembre en racine, clous de girofle, piment, muscade, etc., quelques articles en entrepôt (drawback), à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasine.

LIQUEURS—Rhum de la Jamaïque et Whiskey d'Irlande en poinçons, eau de vie de Cognac et Champagne en demi quarts et huitième de pipes, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasine. 8 jan

LIQUEURS DU PAYS—300 barils genièvre de la marque double ancre, eau de vie, rhum de New York, en petite pipe, des preuves différentes, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasine. 8 jan

THE FRAIS—2,000 paquets impérial, poudre à canon, young Hyson, souchong et pouchong en demi caisses et boîtes de six, douze, treize et quatorze livres, à vendre par ROBERTS & HALL, 8 jan 75 Magasine.

GARANCE—5 boucauts allemande en débarquement du navire Hamburg et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasine.

DUFFAU & Co. ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'acheter de M. BRAND, l'écurie située rue Bourbon, No. 116, près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils prendront en pension des chevaux et des voitures, et loueront des chevaux de selle et avec voitures, aux prix les plus modérés.
M. Duffau continue comme par le passé, son état de VÉTÉRINAIRE et maréchal-ferrant, rue Bourbon, No. 141. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. 7 jan—6m

BRODEQUINS RUSSET DE JERSEY.—Récemment reçu par les navires Heath et John Minturn, et à vendre à bas prix:
40 caisses Brodequins Russet supérieurs, de manufacture de New Jersey. S'adresser à GARTHWAITE, PAYAN & C., 7 jan—1m 10, rue du Canal.

TOILE D'IRLANDE—Nous venons de recevoir nos premiers envois de Toile à chemise d'Irlande. Nous pouvons recommander ces articles comme provenant des meilleures manufactures, et nous garantissons ces articles que nous vendrons à bas prix. D. H. HOLMES, 22 Chartres. 7 jan—1m

A VENDRE par le soussigné, rue Conti, No. 9, en débarquement du navire Bangor (Bordeaux)
200 barriques vin rouge Montferrand, St. Estèphe, Léoville et Milon,
150 demi-barriques vin blanc Haut-Sauterne,
20 barriques vin blanc Yquem et Haut-Sauterne,
Liqueurs assorties, superfines (Champion),
Anisette surfine et superfine (Champion),
Vieux Cognac, fraise à l'eau de vie,
Champagne marque Chamel, supérieur,
Huile d'olive (J. Plagniol), sardines Rodelle.
29 nov—6m P. DELAMAR.

AUX FORGERONS—Un millier de barils charbon de terre pour forgerons, à vendre par ROBERT MURPHY,
24 dec 62, Vieux Bassin et 63, Vieille Levée.

FABRIQUE DE COUTELLERIE.
J. P. LASSERRE.
Rue de Condé, No. 29, en face la rue Madison.
L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'actuellement il fabrique des RASOIRS dont il garantit la qualité. Il fabrique également les instruments de chirurgie, de dentiste et vétérinaire; objets de jardinage et tout ce qui a rapport à son art, bandages confectionnés selon l'importance des cas. Le soussigné assisté de M. Cormier, bandagiste herniste, de Paris, s'oblige à satisfaire les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance. Il tient un assortiment de tous les articles ci-dessus et autres.
Fait les réparations d'armes en tout genre. En 1824, la Société Royale Académique des Sciences de Paris, lui décerna une médaille d'argent. 27 dec—3m

CHAUX—300 barils du Missouri, fraîche, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 3 jan 98 Tchoupitoulas.

CHANVRE—60 balles passé au sereine, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 3 jan 98 Tchoupitoulas.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—300 pièces et rouleaux, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 3 jan 98 Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire John Minturn:
BEURRE—60 barils beurre de choix.
FROMAGE ANANA—27 caisses; 50 demi barils farine, 20 [illegible] ... 50 [illegible], à vendre par HARROD, DARLING & Co, 3,27 déc 49 Commune.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle Orléans.
Elections Annuelles.
LES sociétaires sont prévenus qu'aux dernières élections faites en assemblée générale, le 28 novembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour l'année 1846:
MM. PIERRE SOULÉ, Président,
(L'abbé) LESNE, Vice-président,
PAUL TRICOU, Trésorier,
ADOLPHE CHOPPIN, Sec. général, Collecteur.
Membres du Conseil d'Administration:
MM. FRAN. DUCROS, Docteur BRUNET,
JEAN DUPORE, GARIN,
CHAFFREY VASSEROT, CAVALLY,
RENAULT.
Nota.—Les séances du conseil d'administration ont lieu tous les 1ers et 3mes vendredi de chaque mois, à 5 heures du soir, à l'asyle de la société, Chemin du Bayou, No. 304 (ancienne maison Milne.)
Pour copie conforme au procès verbal,
Le Secrétaire général, A. CHOPPIN.
7 jan—2

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—JANVIER 1846.
SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B	K
Berjon,	Kourndouffer Rodolphe
C	L
Cochey, Benjamin	Lefret,
Carly, Henri Stanislas	Lapoulide Gabriel
Cahu, (Mr. ou Mlle.)	Lavaud
Christophe, Charles	Lelandu, Louis
Convalhera	Laborde, Maxime
Couroyer, Jean Marie	Lalcott,
Curet, Pierre	M
Cornutz, François Charles	Marsil
Claeys, Charles	N
D	Nabonne, Jean
Dubaltan, les frères	O
Dumont, Orence	Olivier, [illegible]
Dumestre, Alexis	[illegible] Eugène
Deprez, Vve et Léonide	P
Dutenat,	[illegible]
Dufilo,	Pichoney Jean dit l'Espagnol
F	
Fournier, Jean Bte Charles	Pau,
Falco, Jean	Prosper Henri
G	R
Grassel,	Robert Georges
Guiraud, Charles	S
Gaillet, François Auguste	Schmitt Chrétien
Gonnaud,	Sorivage, Pierre
Guiol, Vve Euphrosine	T
Guérin, Nicolas	Thouin Pre. Laurent Adolphe
Guerin, les époux	
Giron, Veuve	V et W
Gifard, Jean Louis	Valse, Jean Jacques
Gerber, François	Wendroul, Daniel
J	
Joree, de St. Alexandre	
Jarlan, Simon	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
1 janvier

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son bureau rue St. Louis, No. 5, près de la Levée, avant un vaste emplacement d'où il se chargera de recevoir en magasins toutes sortes de marchandises à des conditions très libérales. P. F. COMER.
Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1846.
Références:
MM. J. B. BLACHE,
GEORGE PARDOW, Jr. & Co.,
CHAS. TOWNSEND & Co.
7 janv—1m

AVIS.—Messieurs les souscripteurs à la Semaine Littéraire, édition du Courrier des Etats-Unis, sont priés de [illegible] ... de la Semaine Littéraire qui est le dernier de l'an née 1845, vient d'être reçu par le soussigné. Messieurs les souscripteurs qui ne veulent pas avoir d'interruption dans l'envoi de leurs numéros sont instamment priés de passer à la librairie régler le montant de l'abonnement pour l'année 1846, qui est de $4 50.
VICTOR HEBERT, agent, 5 jan 119 rue de Chartres.

L'ECHO DES FEUILLETONS.—Nouvelle et dixième année—No. 1, contenant une nouvelle intitulée Carle Broschi, par E. Scribe, gravure représentant une scène de ce feuilleton. Nota.—Moyennant un faible supplément les souscripteurs recevront chaque mois une jolie gravure de modes.
JOURNAL DES JOURNAUX—No. 10, suite du Braconnier. Mlle de Romans, nouvelle historique du siècle de Louis XV, gravure retraçant une aventure du Braconnier. Gravure de modes pour dames.
Premières nouvelles livraisons du Siècle de Louis XIV.
Nota.—Les personnes qui viennent de renouveler leurs abonnements à l'Echo des Feuilletons, ont été à même de voir que nous n'avons rien négligé pour arriver à toute la perfection possible, que nous n'avons rien a refaire [illegible] ... de ce journal sont d'un [illegible] ... Siècle de Louis XIV ... genre.
Nous commencerons, l'année actuelle par un chef d'œuvre, qui peut faire pressentir quel plaisir nous nous avons a pouvoir, nous donnerons les œuvres de nos meilleurs romans nouveaux de l'auteur de Monte-Christo et des Mémoires d'un Ange.
Les abonnés qui voudront ne pas éprouver de retard dans l'envoi des numéros de la nouvelle année, sont priés de renouveler leurs abonnements.
27 dec M. DE LA PLACE, Bureau de l'*Abeille*, rue de Ch.

MOULINS A SUCRE.
UN Moulin à sucre, cylindres 16 pouces [illegible] 3 1/2 pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 24 pouces [illegible] 3 1/2 pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 26 pouces [illegible] pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 26 pouces [illegible] pieds de long.
Les moulins à sucre ci-dessus, provenant [illegible] manufacture "Allaire," et sont à vendre à des conditions raisonnables, par ROBERT DAVISON. 7 janv—2m

MARCHANDISES SECHES.
LE soussigné a reçu par de récents arrivages [illegible] pool, un grand assortiment des [illegible] vantes, qu'il offre à vendre, par colis, à [illegible] nables, savoir: Marchandises en fil [illegible] Irlandaises, 7/8, 4/4, qualités assorties [illegible] 6/4, 10/4, 12/4, 10/4, de do de Paris, quelques choses de batiste unie, à carlets et [illegible] Grandeurs et qualités assorties; toiles [illegible] qualités assorties, servietes et tables [illegible] Toiles, Platilles et Bretagnes de [illegible] Brin à moustiquaires, blanc et [illegible] veaux, qualités assorties; Hollande [illegible] geurs et qualités assorties; Toiles [illegible] assorties; toile pour tabliers, qualités [illegible] carreaux, bleu et couleurs assorties [illegible] assorties, arabes assorties, coutils [illegible] qualités assorties, fil, [illegible] couleurs et numéros assortis [illegible]
Mousselines et Marchandises [illegible]
Linon, mousselines [illegible] tarlatan, [illegible], jaconas, [illegible] dras, cravates [illegible] tons, cols brodés, gilets en coton, [illegible] casquettes en coton, &c, &c. SMITH, BRYAN & Co.
7 jan—15

CIGARES—Récemment [illegible]:

40	milliers Regalia Habana	
20	do	do Lavera,
30	do	do Estrella,
20	do	dollars,
50	do	do Rhuda
150	do	do Vadia [illegible]
25	do	do Flor de Ma[illegible]
20	do	Havana,
30	do	Vengadora
15	do	Josepita [illegible]

En magasin, une variété d'autres marques favorites, telles que Prince Albert, [illegible], Trabucos, [illegible], Aurora, Palma et Mahomet [illegible] REYNAUD, LACOSTE & Co. 7 34 Tchoupitoulas.

A VENDRE par le soussigné [illegible] du navire Hamburg, 70 barils vin de Malaga, 50 do vin de Porto, à vendre par [illegible] P. LONGIS, 10 rue Royale. 7 jan

SAVON DE MARSEILLE—[illegible], à vendre par AUGUSTE MOLIER, 7 jan 90 rue St. Louis.

CAPRES—100 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St. Louis. 7 jan

CERISES AU JUS—[illegible] caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St. Louis. 7 jan

BOUCHONS—Bouchons assortis de 1re qualité, [illegible] 3,000, de 1,000 et [illegible] à vendre par AUG. MOLIER, 7 jan 90 rue Saint Louis.

VIN ROUGE en caisses [illegible] de la marque St Julien, (Medoc), La Rose, &c, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis.

CURACAO et Marasquin [illegible] à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis. 7 jan

LIQUEURS assorties [illegible] Liqueurs fines et surfines, à vendre par AUG. MOLIER, 7 jan 90 St. Louis.

VERMICELLE ET MACARONI—40 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, 7 jan 90 St. Louis.

BOUTEILLES VIDES—100 paniers bouteilles vides, à vendre par AUG. MOLIER, 7 jan 90, St. Louis.

HUILE D'OLIVE [illegible] de la marque Plagniol et Pomel, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par AUGT. MOLIER, 90 St. Louis.

SARDINES A L'HUILE—1000 boîtes et demi boîtes sardines de la marque bien connue B. Guilloux, à vendre à des prix modérés par AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis. 7 jan

VIN de Champagne—[illegible] paniers des marques de l'Ecu [illegible] et de l'Aigle à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis. 7 jan

GUIGNOLET D'ANGERS—150 paniers guignolet en paniers [illegible], à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis.

EAU DE VIE de pêches, &c.—En débarquement du brick Victorine de Baltimore, 45 barils eau de vie de pêches, 25 do pommes Rock Spring, à vendre par SMITH, BRYAN & Co., 7 janv 20 Douane.

AVIS.—Le soussigné informe respectueusement les personnes qui ont [illegible] aux l'honneur de leur confiance, les habitans du faubourg Tremé en particulier et le public en général, qu'il a transporté son magasin de la rue de Chartres à la rue du Chemin du Bayou, entre les Remparts et St. Claude, près l'église St. Augustin, que recevant directement de France une partie de ses marchandises et les achetant à des encans, il pourra vendre aux prix [illegible] que ceux qui ont aujourd'hui l'honneur de leur patronage, a vendre les prix que dans les magasins les plus renommés, POUR LE BON MARCHÉ.
Nouvelle-Orléans, le 3 janvier 1846.
5 jan—12 BORDE AINÉ.

FRUITS DE LA MARTINIQUE—A vendre au débarquement du brick Woods, de la Martinique, un lot oranges, citrons, chadeck, bananes et limes.
Au drawback—245 caisses vin rouge de Bordeaux.
Au débarquement—50 caisses absynthe supérieure, 200 caisses vin de Frontignan—par LOBSON & SILVESTRE, 36 Chartres. 5 jan

AVIS AUX DRAYMEN—A l'avenir, nous ne paierons de voyages que ceux pour lesquels nous aurons donné des ordres par écrit. J. F. BERCIER & Co. 54 Vieille Levée. 5 jan

SAVON—225 caisses de 45 liv. et 25 dito marque de Winchester No. 1, 30 caisses de 60 livres, et 30 dito marque Winchester, reçus par la barque Montpelier, et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 5 jan 54 Vieille Levée.

MORUE et Harengs—50 caisses harengs sans écailles, No. 1, 50 dito de 25 petites morues, blanches et sèches, reçus par la barque Montpelier, et à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54 Vieille Levée.

HUILE—300 paniers huile d'olive de Marseille, en bouteilles de 24 onces, avec capsules et étiquettes, marque Silvio Martelli, à vendre sur la Levée, par J. F. BERCIER & Co. 54 Vieille Levée. 5 jan

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—Maintenant en débarquement du navire Aurelius, et en magasin, un assortiment complet de Bottes, Souliers et Brodequins pour hommes, femmes et enfans, pour la saison. Son assortiment sera constamment renouvelé par différens arrivages.

Le plus grand soin sera porté aux ordres de la campagne pour Brodequins de Russett et Chapeaux de laine. FROST & Co. 1 jan 10 Magasine.

HENRY [illegible] a transporté [illegible] au No. 27, Passage de la Bourse, entre les rues Royale et de la Banque. Il s'occupe [illegible] ... de la Banque des Citoyens et de l'Association Consolidée. 8 dec—30

CANDIDATS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

A la sollicitation [illegible] JAMES P. FRERET a consenti [illegible] candidat à la place de Shérif de [illegible] leans, à l'élection qui doit avoir lieu en [illegible] chain. Il sera soutenu par PLUSIEURS VOTANS.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. VOX POPULI.

Nous sommes priés, par un grand nombre de votans, d'annoncer que M. JOHN L. LEWIS est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, et qu'ils le soutiendront par les moyens les plus honorables.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Shérif, à la prochaine élection. PLUSIEURS CITOYENS.

MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer M. JAMES W. BREEDLOVE, comme candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. La communauté commerciale n'a pas oublié le rôle et l'impartialité qu'a montré M. Breedlove lorsqu'il était collecteur de la Douane, à une époque surtout d'embarras pécuniaires, sans exemple dans le pays. Il remplira convenablement la place de shérif et sera soutenu par NOMBRE DE NEGOCIANTS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAFFERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

MM. les éditeurs, Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités. PLUSIEURS VOTANS.

Nous annonçons la candidature du docteur J. U. LANDREAUX, à la place de Coroner. SES NOMBREUX AMIS.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer M. C. RAMOS, comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans. UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer le Dr. C. F. SNOWDEN comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse et ville de la Nlle Orléans, à l'élection de janvier 1846.

MM les Editeurs.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. A. DREUX est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. ARMAND GUYOL, est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

MM les Editeurs.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. ROSEMOND DE ARMAS est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il aura le vote de TOUS SES AMIS.

MM les Editeurs.—Veuillez annoncer dans votre journal, que ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par NOMBRE D'AMIS.

Messrs. les Editeurs,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera soutenu comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, PAR SES NOMBREUX AMIS.

MM les Editeurs.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. J. B. FORRESTER MAXENT, actuellement député-greffier de la Cour de Paroisse, est candidat comme GREFFIER d'une des Cours sous la nouvelle Constitution; il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

Mechanics & Traders' Bank.
NLLE ORLEANS, 5 jan. 1846.
LE bureau des Directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de 3 pour cent sur le capital, payable le lund. 12 courant. SAML. J. PETERS, Caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 5 janvier 1846.
L'ELECTION annuelle des Directeurs par les actionnaires aura lieu à la maison de Banque, lundi le [illegible] février prochain, entre les heures de 10 du matin et 2 après midi.
6 jan FRED. FREY, Caissier.

Compagnie du Railroad de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.
Nouvelle Orléans, 27 décembre 1845.
UNE élection pour SEPT DIRECTEURS pour l'année [illegible] de la Compagnie, au comptoir Canal et Carondelet, lundi, 12 janvier 1846, entre les heures 8 A. M. et deux heures P. M. Par ordre, ADOLPHE LAVILLE, 27 déc—jusq 12 Secrétaire.

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle Orléans, 23 décembre 1845.
CETTE Banque sera fermée le jeudi 25 du courant, et le jeudi, 1er, et le 8 janvier prochain. Les billets qui seront dus ces jours là seront payables la veille.
24 déc R. J. PALFREY, Caissier.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES NEGOCIANS.
Nouvelle Orléans, 1er janvier 1846.
L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu le lundi, 12 du courant, au bureau de la Compagnie, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
1 janv—9 JOHN PEMBERTON, secrétaire.

Collège de Mandeville.
LES classes de cette Institution recommenceront le 9 du courant, d'après les règlemens. Un des directeurs se tiendra au chemin à coulisse, vendredi matin à 9 heures, pour accompagner les élèves à leur retour au collège.

LOUISIANA HIGH SCHOOL.
(LYCÉE LOUISIANAIS.)
Rue Condé, 103, entre St. Philippe et Ursulines.
L'OUVERTURE du LOUISIANA HIGH SCHOOL a eu lieu le 24 novembre dernier, assisté de six professeurs, non compris ceux d'arts de pur agrément. Il se recommande à la bienveillance des personnes qui s'intéressent à [illegible] établissement, nous avons pu nous organiser [illegible] ment et convenablement nous recevons.
Le prospectus, détaillé de l'Institution, imprimé en forme de pamphlet, est en dépôt chez les principaux libraires de la ville et à l'institution.
4 janv—3 J. C. POIRIER, Principal.

Nouvelle Orléans, le 1er janvier 1846.
NOUS avons aujourd'hui formé une société en cette ville, sous la raison de MITCHEL & DARBLESTEEN, pour les affaires de marchands à commission.
JOSEPH MITCHEL,
1 jan—6 O. L. DARBLESTEEN.

AUX HABITANS SUCRIERS.
CHAUDIÈRES A VIDE.
LE soussigné se charge de construire des chaudières à vide destinées à porter à la cuite le sirop concentré de 25 à 28 degrés par l'équipage. Elles sont établies avec le plus grand soin sur les modèles les plus parfaits connus.
Prix avec ou sans pompe des chaudières à vide, comprenant la pompe à air et pouvant porter au point de cuite les quantités de sucre suivantes:

En 24 heures	Livrées à la Nlle Orléans	En place et posées sur l'habitation
6 boucauts,	$1,500	$1,800
9 do	2,000	2,500
12 do	2,300	2,800
15 do	2,600	2,800
18 do	2,900	3,100
21 do	3,200	3,400
24 do	3,500	3,700
27 do	3,800	4,000
30 do	4,100	4,300

Ces chaudières à vide sont faciles à employer, et peuvent être conduites sans difficulté par les faiseurs de sucre ordinaires après deux jours d'expérience. Elles n'exigent dans aucun cas d'autres bouilloires que celles de la machine.
L'avantage qui résulte de l'emploi des chaudières à vide pour achever la cuite du sirop porté à 25 ou 28 degrés par l'équipage, est un fait constaté. Le bas prix de ces chaudières a seul prévenu jusqu'à présent leur adoption générale par les habitans sucriers. Le soussigné appelle leur attention spéciale sur l'extrême modicité de ses prix. Il a parfait conditionnement de ses chaudières. Des arrangements particuliers pris avec des ateliers de construction lui permettent de les livrer à des époques déterminées. Les habitans sucriers sont donc certains d'être prêts pour l'époque de la roulaison.
Une chaudière à vide, posée par le soussigné [illegible] Jefferson, rive droite, sur l'habitation de Mme. [illegible], loin Degruy, est en pleine activité. S'adresser pour prendre des renseignements à M. Verloin, sur les [illegible] à MM. Darby et Tremoulet, négocians à la Nouvelle Orléans.
Les habitans sucriers qui sont disposés à concourir avec le soussigné, sont invités à le faire dans un bref délai, le soussigné se disposant à partir prochainement pour le Nord et désirant exécuter de fort bonne heure en totalité les ordres qu'il recevra cette année. N. RILLIEUX.
Rue St. Pierre, au bureau de E. Barthé, avocat, entre Chartres et Royale.

J. FRITTEL,
Encoignure Chartres et Conti.
A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'arriver du Nord avec un bel assortiment de MONTRES et PENDULES qu'il vendra à des prix très modérés. Tous ces articles ayant été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière.
Il a reçu également de France une grande variété de BIJOUTERIES, comprenant une foule d'objets pour DAMES, ainsi qu'un beau choix d'articles convenables pour ETRENNES. 19 déc—1m

CHAMPAGNE.—1000 paniers Champagne des marques NAPOLEON, DOUBLE AIGLE ET AIGLE BLANC. Les soussignés, seuls agens en cette ville de la maison Jacquesson & Fils, Châlons-sur-Marne, reçoivent en ce moment, en outre de leur stock [illegible] de Médaillon, Napoléon, des vins excellens [illegible] de l'Aigle Double de Russie et de l'Aigle Blanc, [illegible] aux consommateurs [illegible] Ils en auront constamment en vente, ainsi que d'autres [illegible] marques et à des prix, provenant également de la maison Jacquesson, qui a la réputation pour ses [illegible] les acheteurs pourront en obtenir en tout temps [illegible] MERLE, BEYLLE & Co., 19 dec 79, Tchoupitoulas.

MONSIEUR DALEAS, DENTISTE OCULISTE, a l'honneur de prévenir le public qu'il a découvert un remède pour faire pousser les cheveux; les nombreuses expériences qu'il a déjà faites, tant pour ce procédé que pour celui des yeux, lui permettent de le garantir. Il ne demande rien jusqu'à parfaite réussite.
5 jan—1 an M. DALEAS, Dentiste-Oculiste, 133, Ursulines.

EN débarquement des navires Diana et Aurelius, 31 barils maquereau de Halifax No 1, 60 barils grands maquereaux, No 1, 6 quarts idem, 25 barils idem No 2, 25 barils idem do No 3, 4 barils et 30 quarts harengs blancs, 30 demi morues, [illegible] caisses de poudre à canon, en boîtes de 13 livres, et 50 caisses de poudre à canon de 25 liv, 125 demi caisses de thé No 1, [illegible] bouteilles [illegible] beurre Goshen, et 25 caisses fromage, [illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co, 3 jan 49, Commune.